

ALSF

EN BREF



ALSF

African Legal Support Facility
Facilité africaine de soutien juridique

FACILITÉ AFRICAINE DE SOUTIEN JURIDIQUE

AMÉLIORER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DURABLE ET LA CROISSANCE INCLUSIVE EN AFRIQUE

NOS DOMAINES STRATÉGIQUES

MANDAT

L'ALSF est une organisation internationale qui a pour vocation de fournir des conseils juridiques et une assistance technique aux pays africains dans les affaires relatives aux litiges avec les créanciers et aux transactions commerciales complexes. Elle a pour but de supprimer l'asymétrie en termes de capacités techniques et de garantir l'équilibre de l'expertise juridique entre les parties aux litiges et négociations. La Facilité s'efforce de promouvoir le développement en Afrique, en levant les obstacles à la matérialisation des avantages de l'allègement de la dette, à travers son travail dans le cadre des litiges avec les fonds voutours. Elle fournit également des services de conseils visant à améliorer les capacités de négociation de ses pays membres. À travers ses activités, la Facilité entend renforcer les capacités juridiques sur le continent.

MISSION

Fournir des conseils juridiques et des services de renforcement des capacités aux pays africains en matière de litiges avec les fonds voutours, de négociations commerciales complexes et de transactions souveraines connexes.

SERVICES DE CONSEIL

La Facilité appuie les gouvernements africains par le biais de services de conseil afin de renforcer leurs compétences juridiques et leurs capacités de négociation de transactions commerciales et d'accords d'investissement. La Facilité cherche ainsi à renforcer les capacités juridiques des gouvernements africains pour les aider à protéger et à faire prévaloir leurs droits souverains en favorisant la négociation et la conclusion d'accords équitables et durables, économiquement profitables pour leur développement.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

La Facilité assure le renforcement des capacités des avocats nationaux dans les pays africains. Consciente que rares sont les avocats africains à posséder l'expérience et la visibilité nécessaires pour remplir des missions de conseil portant sur des transactions commerciales complexes et des litiges avec les fonds voutours, la Facilité s'attache à combler ces lacunes en développant les capacités juridiques sur le continent.

RÈGLEMENT DES LITIGES

L'ALSF apporte une assistance technique aux gouvernements africains dans les contentieux les opposant aux fonds voutours. La menace de poursuites par ces derniers est considérée comme un risque majeur pour l'allègement de la dette des PMR, en particulier des Pays pauvres très endettés (PPTÉ). Pour les besoins de son mandat, la Facilité identifie les poursuites engagées contre ses membres et met à la disposition des gouvernements une assistance juridique pour mettre fin aux litiges avec les fonds voutours.

GESTION DES CONNAISSANCES

La Facilité apporte une assistance en lien avec le développement, la collecte et la gestion de produits de la connaissance, parmi lesquels figurent des manuels et publications juridiques, des documents types ou standards et autres outils de facilitation des transactions, des bases de données regroupant jurisprudence, législations et contrats, des programmes et des plateformes de formation.

CE QUE NOUS FAISONS

APERÇU HISTORIQUE DES OPÉRATIONS DE L'ALSF

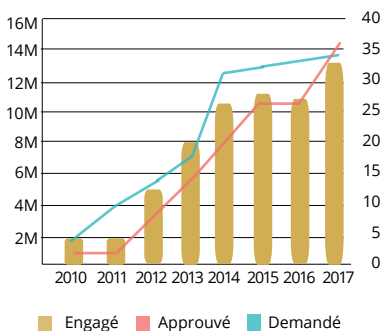
Au 31 décembre 2017, l'ALSF avait engagé un total de **60,6 millions USD**.



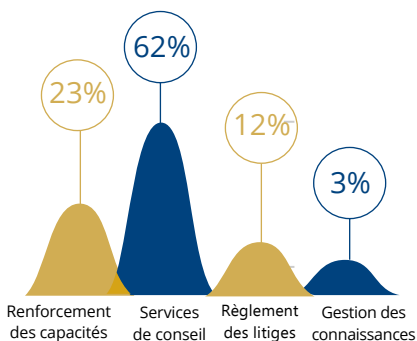
USD 60,6M

Total des approbations

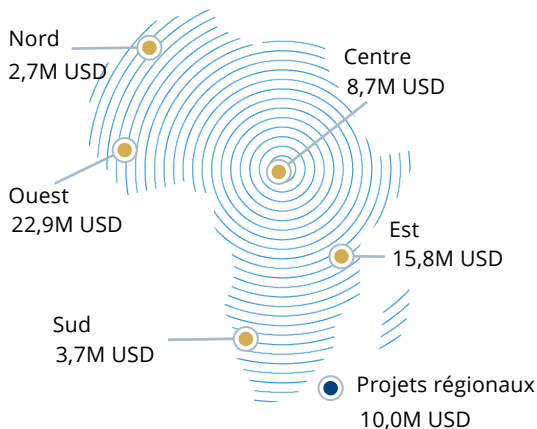
ÉVOLUTION DES OPÉRATIONS



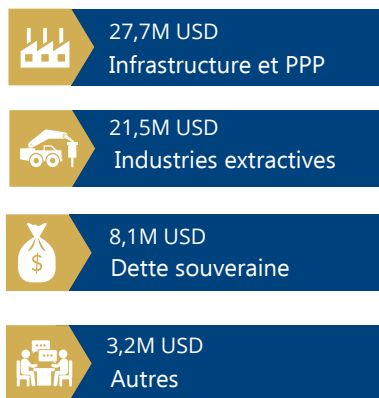
TOTAL DES OPÉRATIONS PAR DOMAINE PRIORITAIRE



TOTAL DES OPÉRATIONS PAR RÉGION



TOTAL DES OPÉRATIONS PAR SECTEUR

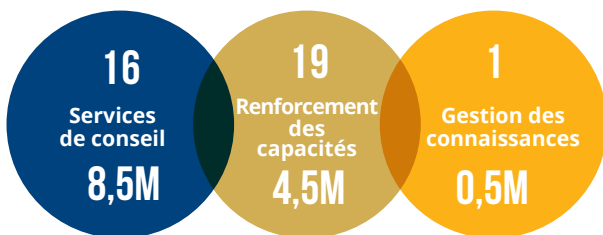


CE QUE NOUS FAISONS

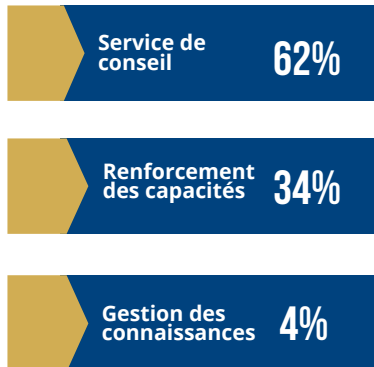
APERÇU DES OPÉRATIONS EN 2017



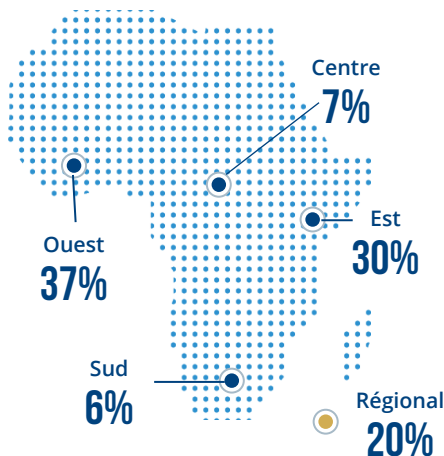
Au total, 36 nouveaux projets ont été lancés en 2017, pour une valeur totale de 13,5 millions de dollars USD



OPÉRATIONS PAR DOMAINE PRIORITAIRE



OPÉRATIONS PAR RÉGION



OPÉRATIONS PAR SECTEUR



50%

Industries
Extractives



44%

Infrastructure et PPP



6%

Dettes souveraines



HISTOIRES MARQUANTES

2017

APPUI À LA CONSTRUCTION D'UN AÉROPORT MODERNE AU RWANDA



Avec le soutien de l'ALSF, le gouvernement rwandais a signé avec succès un contrat de concession pour la construction et l'exploitation du nouvel aéroport, ce qui positionne Kigali au rang de centre névralgique des affaires et des voyages dans la sous-région.

D'un coût estimé à 700 millions de dollars EU, le projet est censé être exécuté en quatre phases. La première couvrira approximativement 27 mois de construction, pour un montant estimé à 400 millions de dollars EU. Elle devrait être achevée d'ici à 2019, date à laquelle l'aéroport pourra accueillir 1,8 millions de passagers chaque année.

La construction de l'aéroport de Bugesera s'inscrit dans le droit fil de la Vision 2020 du Rwanda, une ambitieuse stratégie visant à transformer le Rwanda en un pays à revenu intermédiaire axé sur les connaissances d'ici à la fin de la décennie. Le projet est également

conforme à la Stratégie de développement économique et de réduction de la pauvreté du pays.

Le projet est conçu et mis en œuvre dans le but de susciter le développement socio-économique à Bugesera, à Kigali et dans d'autres régions de la province orientale. L'aéroport pérennisera le développement du secteur de l'aviation en soutenant la croissance de la compagnie RwandAir avec de nouvelles installations ainsi que de nouvelles opportunités de formation. Le projet devrait créer approximativement 2 000 emplois aux résidents locaux.

« Lorsque nous avons approché l'ALSF, elle nous a rapidement aidés à acquérir l'expertise nécessaire à la structuration du projet de sorte qu'il attire des capitaux privés. Depuis lors, de nombreuses banques ont manifesté l'intérêt de se joindre au projet. Le don de l'ALSF intègre également une composante de renforcement des capacités qui veille à ce que les experts recrutés forment les Rwandais au suivi de l'élaboration de projets, ainsi qu'à la structuration des projets futurs de la même manière »

Emmanuel Rugambwa, Conseil pour le développement du Rwanda



HISTOIRES MARQUANTES

2017

MISER SUR LES RÉSERVES PÉTROLIÈRES AVÉRÉES DE L'UGANDA

Suite à une série de négociations peu concluantes, le gouvernement ougandais a exprimé le besoin pour des conseils juridiques afin de l'accompagner dans le cadre de négociations en cours et qui avançaient à grands pas. L'ALSF a donc approuvé un don pour un soutien technique le 14 juin 2017 visant à consolider et renforcer le processus. De plus, en juillet 2017, l'Ouganda a sélectionné un consortium pour construire et exploiter une raffinerie de pétrole brut, qui transformera le pétrole provenant des champs ; la raffinerie est en cours de construction par Total SA et Tullow Oil Plc.

premier cycle des négociations entre le gouvernement ougandais et le consortium sélectionné, lesquelles ont eu lieu en août 2017. Ces négociations ont débouché sur un contrat-cadre de projet, assorti d'échéanciers précis élaborés et de responsabilités bien définies.

Située dans le district de Hoima dans la région de l'Ouest, la raffinerie est appelée à doubler sa capacité de traitement de pétrole brut, passant de 30 000 à 60 000 barils par jour. À partir de 2020, l'usine sera approvisionnée par des champs d'une capacité de plus de 6,5 milliards de barils de pétrole brut exploités par Total, la société Tullow basée à Londres et la société chinoise CNOOC Ltd.

Le personnel de l'ALSF a pris part au

« Le soutien que l'ALSF a apporté à l'Ouganda dans la cadre des négociations ayant abouti à la construction d'une raffinerie a été inestimable. L'expertise juridique, commerciale et technique fournie a permis d'outiller l'équipe de négociation et a fortement accru la vitesse d'exécution de ce projet. »

Peter Muliisa, Société nationale pétrolière d'Ouganda





PRÉPARER LA NOUVELLE GÉNÉRATION D'EXPERTS MINIERS

Au moment où les gouvernements africains cherchent à exploiter leurs ressources minérales de manière stratégique pour un développement à large assise et inclusif, conformément à la Vision minière africaine, il est plus que jamais important de disposer de capacités juridiques robustes et durables dans l'industrie extractive. Consicente de ce besoin croissant, l'ALSF a organisé un atelier de 10 jours sur la législation minière à Nairobi, en coopération avec l'Université Strathmore, Extractives Baraza et la Banque mondiale.

Cet atelier a fourni à ses 39 participants un programme intensif ponctué de cours magistraux, de présentations, de visites de terrain et d'exercices interactifs en groupe qui ont couvert chaque dimension de l'industrie minière. Les attestations décernées aux étudiants participants, issus de 23 universités africaines de toute la région, reflètent le solide fondement technique constitué tout au long de l'atelier. Suite aux évaluations faites par les coordonnateurs du projet, plusieurs étudiants diplômés seront invités à se joindre au programme de l'Atlas des législations minières africaines (AMLA) en tant que membres de l'Équipe de recherche juridique (LRT).

L'atelier sur l'AMLA a fait acquérir à ses participants une nouvelle compréhension des questions émergentes qui régiront l'avenir de l'industrie extractive, en allant de la transparence et de la responsabilité sociale d'entreprise à la protection environnementale, en passant par l'équilibre entre les sexes et les droits des travailleurs.

« Je crois que l'AMLA est d'autant plus important qu'il est une plateforme qui unit les avocats africains – issus de pays différents, d'universités différentes et, en fait, de réalités différentes – en les mettant dans un espace qui facilite l'identification de solutions communes à des problèmes qu'ils ont en partage ».

Kathleen Ubisse Capitine, membre diplômée de l'Équipe de recherche juridique (LRT) de l'AMLA

« La vaste richesse en ressources minérales de l'Afrique n'a pas été transformée en richesse en capitaux. Cette situation est due aux déficits de connaissances, de financements et de technologie prévalant à l'échelle de la région, toutes choses qui doivent être importées de l'étranger. Par conséquent, les gouvernements africains doivent négocier avec des compagnies étrangères et des investisseurs étrangers et ce, souvent à leur désavantage. La plateforme de l'AMLA permet de créer un équilibre en fournissant des exemples actuels de réglementations, de contrats et de lois dans le domaine minier africain. »

Fallou Samb, Conseiller spécial du Président du Sénégal

ALSF



ALSF

African Legal Support Facility
Facilité africaine de soutien juridique

Facilité Africaine de Soutien Juridique

Immeuble CCIA Plateau 01
B.P. 1387

Abidjan, Côte d'Ivoire

Tel. +225 2026 3596 | Email: alsf@afdb.org | www.aflsf.org

